

BOURSE D'INNOVATION

BREVE DESCRIPTION

La bourse d'innovation s'adresse aux PME qui proposent un projet de différenciation via le développement de nouvelles pratiques organisationnelles, commerciales ou de nouveaux produits, en intégrant le design.

BENEFICIAIRES

PME (personnes physiques ou morales), constituées depuis au moins 3 ans, dont le siège d'exploitation est établi en Wallonie et à l'exclusion des entreprises issues des secteurs suivants :

- Construction navale
- Transports
- Agriculture
- Pêche
- Charbon
- Acier

DEPENSES ELIGIBLE

La bourse d'innovation permet de couvrir des coûts liés à une démarche créative dans le but d'apporter une valeur ajoutée :

- en améliorant ou en développant les méthodes d'organisation, les méthodes commerciales, le design ;
- en aboutissant à la création de nouveaux produits ou services ;
- en apportant une différenciation significative aux produits ou aux services.

Les **dépenses admissibles** comprennent les frais facturés à l'entreprise par des tiers et relatifs à :

- Toute mission de consultance ou accompagnement utile à la mise en œuvre du projet.
- La fabrication de prototypes de nouveaux produits à l'exclusion de prototypes technologiques.
- Les frais inhérents à la mise sur le marché, notamment, enquête marketing, études technico-économiques, aspects relatifs à la propriété intellectuelle, etc.
- L'acquisition ou la location d'équipements indispensables à la réalisation de travaux de recherche, ainsi que des matériaux et fournitures nécessaires à la mise en œuvre du projet (sans pouvoir dépasser 50 % des dépenses admissibles et à l'exclusion du matériel informatique, bureautique, roulant et de télécommunications sauf s'ils sont spécifiques et indispensables à la mise en œuvre du projet).

Les autres dépenses de toutes natures engagées par l'entreprise pour les besoins du projet seront limitées à 5 % des dépenses admissibles.

MONTANT DE L'AVANTAGE

La bourse est plafonnée à **12.500 euros** à justifier par l'entreprise bénéficiaire en tenant compte des éléments suivants :

- La bourse prend en charge au maximum **80 % des dépenses éligibles** liées au développement du projet.
- Une même entreprise ne peut bénéficier que d'une seule bourse.
- Les dépenses prises en compte ne pourront pas faire l'objet d'un double subventionnement par la Région wallonne.

LIQUIDATION

La bourse est versée par tranches (50 % - 25 % - 25 %) successives liquidées après réception par l'ASE du rapport d'activités intermédiaire et des pièces justificatives (copie des factures et extraits de compte) des tranches préalablement reçues.

L'absence de justificatifs entraînera une obligation de remboursement de la subvention reçue pour les dépenses non justifiées.

La dernière tranche sera liquidée après réception et validation par l'ASE des pièces justificatives et du rapport d'activités final.

PROCEDURE

L'entreprise est tenue d'introduire un dossier de candidature sur base du formulaire type disponible sur le site www.innovationattitude.be.

L'octroi de la bourse est conditionné à l'approbation d'un comité de sélection composé d'experts ainsi qu'à l'accord du Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine.

Le comité de sélection évalue les candidatures sur base des critères suivants :

1. le caractère innovant du projet à développer ;
2. les effets déterminants du projet à développer attendus pour l'entreprise ;
3. le réalisme de la méthode de travail envisagée ;
4. l'encadrement professionnel du projet.

FORMULAIRES

ADMINISTRATION ET ORGANISMES COMPETENTS

AGENCE DE STIMULATION ECONOMIQUE

Rue du Vertbois, 13b
4000 LIEGE
Tél. : 04/220.51.00
Fax : 04/220.51.19
E-mail : info@innovationattitude.be
Site internet : <http://www.innovationattitude.be>

IDEA

Cellule d'Animation Economique

C/O LME

Rue Descartes, 2
7000 Mons
Tel : 065/ 32 15 11
Fax : 065/ 36 17 46
E-mail : caecentre@lme.be
Sites internet :
<http://www.idea.be>
<http://www.infopme.be>

CEEI HERECLES

Avenue Général Michel, 1A
6000 CHARLEROI
Tél. : 071/27.03.11
E-mail : heracles@heracles.be
Site internet : <http://www.heracles.be>

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAINAUT

Avenue Général Michel, 1A

6000 CHARLEROI

Tél. : 071/32.11.60

Fax : 071/33.42.18

E-mail : info@ccih.be

Site internet : <http://www.ccih.be/>